

Compte Rendu

Réunion du GAL Îles et Estuaires Charentais



Salle multifonctionnelle « Au mitan des marais »

SAINT JUST-LUZAC

Mardi 07 juillet 2026 à 10h00

Liste de présence à l'ouverture de la séance

Parmi les membres du GAL Îles et Estuaires Charentais étaient présents tout au long de la séance :

GROUPE D'INTERET 1 : collège public				
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	07/07/2026	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...
Marie-Christine PERAUDEAU	2ème VP CARA	Présent	DAVID Nadine	Conseillère CARA
FERCHAUD Pascal	3ème VP CARA	Présent	PINET Nelly	Conseillère CARA
CHARLES Claude	Conseiller CARA	Absent	WALDTEUFEL Sophie	Conseillère CARA
BETIZEAU Philippe	Conseiller CARA	Absent	RATSKOL Elsa	Conseillère CARA
NORMAND Eric	10ème VP CARO	Présent	GIREAUD Isabelle	Conseillère CARO
TREVEN Sonia	14ème VP CARO	Absent	DEMENE Lydie	4ème VP CARO
PACAUD Lionel	9ème VP CARO	Présent	TORCHUT Carole	Conseillère CARO
RECHT Eric	Conseiller CARO	Présent	JAILIN Jacques	Conseiller CARO
PARENT Michel	Président CCIO	Présent	BRECHOFF Thibaut	3ème VP CCIO
ROUMEGOUS Jim	5ème VP CCIO	Excusé	DULHUMEAU-JAUD Fabienne	Conseillère CCIO
AUBERT Marie-Hélène	6ème VP CCBM	Présent	LUQUE Mariane	Présidente CCBM
RABELLE Dominique	Conseillère Départementale	Absent	BRACHET Anne	Conseillère Départementale
GROUPE D'INTERET 2 : collège privé				
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	07/07/2026	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...
DUPONT Jean-Michel	Vice-Président de l'association Saint-Georges Voies	Présent	BROCHON Jean-Pierre	Secrétaire de l'association L'hoître pédagogique
DAUTRICOURT Arnaud	Responsable de production culturelle de la Corderie Royale	Présent	BOURNEL Caroline	Directrice de la Fédération départementale des chasseurs de charente-Maritime
HERBAUT Emrick	Directeur adjoint de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Présent	GUENEBault Cécile	Directrice adjointe de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes
MARIOT Emilie	Coordinatrice de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement	Absent	GAUDIN Zachary	Chargé de projets de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement
JANNY Jean-Christophe	Directeur général de l'association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Absent	LEPLUMEY Krystel	Membre de l'association Patrimoine Saint-Seurin d'Uzet - Aulnay-Musée du Caviar et de l'Esturgeon
PFEIFER Brigitte	ADEF (emploi solidaire)	Présent	BELLAYER Emelyne	ADEF (emploi solidaire)
MARION Dominique	Administrateur de la fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine	Présent	GORICHON Frédéric	Président du groupement d'éleveurs du marais de Brouage
LEVEQUE Antoine	Exploitant maraîcher à La Ferme de Brouage	Absent	GACHIGNAT Fabienne	Agricultrice
THEMIER Fabrice	Président de la Coopérative agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Absent	MARTINEAU Jean-Dominique	Directeur de la Coopérative agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun
CARDINAL Renaud	DG UWL Surfboards	Absent	QUOQUE Rémi	Chef de projet UWL Surfboards
FAYOLLE Jean	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent	METAS Michel	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan
DUJARRIC DE LAGARDE André	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent	BOUCHER Christophe	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan
DUFOUR FRAS Delphine	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Absent	DOMBRAY Pauline	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat
THIBAudeau Fabrice	Elu de la Chambre d'agriculture	Présent	BROUSSIER Eric	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie
RENOUF Gilles	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Excusé		

Les membres associés présents :

- Christine FROUIN - Chargée de mission Fonds européens et Territoires (Région Nouvelle-Aquitaine)

L'équipe technique du GAL :

- Xavier PASTEAU – Directeur Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CdA Royan Atlantique)
- François AMAND - Animateur de proximité (CdA Royan Atlantique)
- Laura DUPUY – Assistante de direction - Direction des Politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale (CdA Royan Atlantique)
- Cristelle BOUCHALAIS-COUZON – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Emilie LE ROY - Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Florence BOBILLON – Animatrice de proximité (CdC de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes)

QUORUM

Le double quorum est maintenu d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement	Réunion du 07/07/2026
30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents	Minimum : 6 Votants : 20
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé	Minimum : 10 Votants : 11

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (annexe 1), les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1 - Généralités liées au programme

- Validation du CR de la réunion du 24/02/2026
- Validation de la composition du GAL Iles et Estuaires Charentais
- Désignation des Vice-Présidents
- CARA structure porteuse
- Modification du règlement intérieur
- Suivi de la consommation
- Calendrier de la programmation régionale
- Gestion de fin de maquette

2 – Mise en œuvre de la stratégie

- Rédaction d'un courrier aux porteurs de projet
- Fermeture de la liste d'attente FEDER 2
- Proposition de la nouvelle fiche action FEADER

3 – Sélection des projets

- Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (commune de St Denis d'Oléron)
- Création d'un cabinet médical pluridisciplinaire (commune de Port des Barques)
- Assistance technique 2026 (PETR Marennes Oléron)

Monsieur Michel Parent prend la parole afin d'introduire la nouvelle présidente du GAL Iles et Estuaires Charentais, Madame Marie-Christine Péraudeau, vice-présidente de la communauté d'Agglomération Royan Atlantique et maire de la commune d'Arvert.

Madame Péraudeau prend la parole afin d'ouvrir la séance par un tour de table.

VALIDATION DU CR DU 24/02/2026

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation du compte rendu de la précédente réunion du GAL Iles et Estuaires Charentais du 24/02/2026.	20	0	0	0	0

VALIDATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU GAL ÎLES ET ESTUAIRES CHARENTAIS

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de la nouvelle composition du GAL Iles et Estuaires Charentais	20	0	0	0	0

DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS

Madame Marie-Christine Péraudeau désigne deux vice-présidents du GAL Iles et Estuaires Charentais : Monsieur Dominique Marion, représentant du collège privé et Monsieur Lionel Pacaud, représentant du collège public.

CARA STRUCTURE PORTEUSE

Xavier Pasteau : En tant que directeur de la Direction des politiques contractuelles, je vais assurer la coordination générale, comme le faisait Michaël Spada, en m'appuyant sur les services de Laura Dupuy, recrutée depuis le 1er juillet, que vous connaissez déjà, puisqu'elle remplissait précédemment cette mission au sein du PETR Marennes Oléron. En m'appuyant également sur François Amand expérimenté sur le programme, puisqu'il a été coordinateur du GAL de la CARA sur la période 14-22, puis également Caroline Fosset, qui joue, avec François, le rôle d'animatrice de proximité pour le territoire de la CARA.

Et puis, Gabrielle Mossot, qui est l'animatrice du programme GALPA FEAMPA et que nous avons également recrutée au 1er juillet pour qu'elle poursuive sa mission dans l'animation du GALPA.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Xavier Pasteau : Le règlement intérieur du GAL Iles et Estuaires Charentais permet que nous puissions, sur certaines questions, faire des consultations écrites qui évitent, par exemple, à la fin de la programmation, pour faire juste des ajustements de maquette, de convoquer tout le monde au même endroit. Cela nous permet d'être beaucoup plus agiles pour un seul sujet qu'il faut traiter rapidement. Jusqu'ici, le règlement prévoyait, lors d'une consultation écrite, le principe de « qui ne dit mot consent ». Ceux qui ne s'exprimaient pas étaient considérés comme votants pour. Aujourd'hui, ça n'est plus possible. Il y a eu des décisions qui ont été contestées lors de contrôle. Il faut modifier le règlement intérieur pour que seuls les suffrages exprimés soient pris en compte. Ce sont des votes qui sont soumis aux mêmes règles de quorum que ceux en présentiel, donc votre participation restera essentielle.

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de la modification du règlement intérieur pour la mise en œuvre de la consultation écrite	20	0	0	0	0

SUIVI DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE

Un point est présenté sur l'état d'avancement de l'enveloppe FEDER.

François Amand : L'enveloppe disponible s'élève à 3 539 725 €, répartis entre les cinq fiches-actions. À ce jour, les demandes d'aide déposées représentent 2 436 343 €.

Ce montant regroupe des dossiers à différents stades d'avancement : dossiers déposés, en cours d'instruction, conventionnés, en demande de paiement ou déjà payés.

À ce jour, environ 1 467 310 € correspondent à des dossiers déposés ; 477 769 € des dossiers en cours d'instruction ; 231 235 € concernent des demandes de paiement déposées ; 260 029 € ont déjà été versés aux bénéficiaires. On constate ainsi un volume conséquent de dossiers en attente d'instruction.

En complément des dossiers déjà déposés, le GAL a identifié des projets à venir. Il s'agit, d'une part, de dossiers ayant déjà fait l'objet d'une pré-demande et en attente d'un passage en comité d'opportunité (1 049 709 €) et, d'autre part, de projets connus par l'équipe du GAL mais qui ne se sont pas encore matérialisés par une pré-demande (300 000 €). En prenant en compte l'ensemble de ces projets pressentis, le volume potentiel représente environ 1 349 710 € supplémentaires. Au total, le stock de dossiers identifiés atteint ainsi près de 3 728 052 €.

Bien entendu, ces montants évolueront au fil de la programmation. Certains projets pourront être abandonnés, tandis que d'autres mobiliseront finalement un montant de subvention inférieur à celui initialement prévu. Par exemple, un projet conventionné à hauteur de 100 000 € pourra, pour diverses raisons, ne solliciter que 50 000 € au moment de la demande de paiement.

Globalement, au regard du volume de projets identifiés, aucune inquiétude particulière quant à la capacité du GAL à consommer l'ensemble de sa maquette financière.

Un point est ensuite présenté sur l'état d'avancement de l'enveloppe FEADER.

François Amand : L'enveloppe s'élève à 940 786 €. Les demandes d'aide déposées représentent 420 679 €, dont 212 992 € correspondent à des dossiers en cours d'instruction, 135 885 € des dossiers conventionnés et 71 801 € des demandes de paiement.

Des dossiers sont pressentis pour un montant de 567 000 €. Une partie, soit 222 976 €, a déjà été examinée en comité d'opportunité, tandis que les autres dossiers devront encore être présentés en comité d'opportunité. En intégrant ces projets pressentis, le volume potentiel atteint environ 987 855 €.

Il est précisé que, contrairement à la maquette FEDER, la maquette FEADER dispose aujourd'hui d'un stock de projets peu important. Des marges de programmation demeurent donc disponibles, ce qui constitue la principale différence avec la situation observée sur le FEDER.

VALIDATION DES DESENGAGEMENTS

François Amand : Nous avons un désengagement sur les trois projets d'assistance technique, dû à des variations de la modalité de calcul des taux horaires, qu'il faut réintégrer dans la maquette. Nous vous demandons de valider la réintégration de ces 1 700 € dans la maquette.

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation des désengagements présentés précédemment	20	0	0	0	0

VALIDATION DE LA FERMETURE DE LA LISTE D'ATTENTE FEDER 2

Il est rappelé que, compte tenu des incertitudes qui existaient jusqu'à présent sur les montants réellement disponibles, il avait été décidé de mettre en place une liste d'attente pour certains projets.

François Amand : Ainsi, six projets FEDER – uniquement sur le FEDER, et non sur le FEADER – ont été placés sur cette liste d'attente. Depuis près d'un an, les porteurs ont été informés par courrier que leur demande ne pouvait pas être instruite tant que la disponibilité des fonds n'était pas garantie. L'objectif était de ne pas engager les porteurs de projet dans des procédures de montage de dossier particulièrement lourdes sans avoir l'assurance que les crédits nécessaires seraient disponibles. Aujourd'hui, la situation est plus lisible. Les conventionnements réalisés permettent d'avoir une meilleure visibilité sur la consommation de la maquette. Les écarts entre les montants sollicités et les montants finalement attribués sont désormais mieux connus, les demandes de paiement avancent et le travail réalisé avec les porteurs permet d'affiner les besoins financiers. Au regard de cette visibilité, il apparaît que la maquette est désormais suffisante pour couvrir les dossiers pressentis, sous réserve, bien entendu, de leur sélection par le comité de programmation.

Il est donc proposé que les dossiers actuellement inscrits sur la liste d'attente en soient retirés et puissent reprendre leur parcours normal. Les porteurs pourront ainsi engager le montage de leur demande d'aide, être présentés en comité technique, puis en comité de programmation pour la sélection de leur projet, et poursuivre normalement leur instruction.

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de la fermeture de la liste d'attente FEDER 2	20	0	0	0	0

REDACTION D'UN COURRIER AUX PORTEURS DE PROJET

Une deuxième proposition est soumise aux membres afin de fluidifier l'avancement de la programmation. Elle concerne les dossiers ayant déjà été examinés en opportunité, mais qui n'ont pas encore fait l'objet du dépôt d'une demande d'aide complète. Ces dossiers constituent aujourd'hui le principal point de blocage de la programmation. Il est proposé d'adresser un courrier à l'ensemble des porteurs de projet concernés afin de les inviter à déposer un dossier complet avant le 15 janvier 2027. Cette échéance laisse environ six mois aux porteurs pour finaliser leur demande. Il leur sera précisé que, passé ce délai, le GAL ne pourra plus garantir la disponibilité des fonds telle qu'elle avait été présentée lors du passage en opportunité. En d'autres termes, un projet ayant reçu un avis d'opportunité favorable sur la base d'un montant prévisionnel ne bénéficiera plus automatiquement de cette priorité si son dossier n'est pas déposé dans les délais.

Le projet ne sera pas pour autant abandonné, mais il ne sera plus considéré comme prioritaire par rapport à des dossiers plus avancés et complets.

Cette évolution nécessitera une modification du règlement intérieur afin que l'ordre chronologique des pré-demandes ne constitue plus l'unique critère de traitement des dossiers.

Concrètement, au 15 janvier, si un dossier inscrit en tête de liste n'a pas été déposé complet, le GAL pourra instruire les dossiers suivants, sans attendre que le premier soit finalisé. Cette mesure ne remet pas en cause le projet concerné, mais permet d'éviter qu'un dossier ancien, dont l'avancement est ralenti, ne bloque l'ensemble de la programmation.

L'ensemble des porteurs de projet sera informé simultanément de cette évolution. Les équipes du GAL ayant déjà échangé avec eux, cette démarche ne devrait pas constituer une surprise.

Les six projets actuellement inscrits sur la liste d'attente sont également concernés par cette disposition. La levée de la liste d'attente leur permettra de réintégrer le circuit normal, mais ils devront eux aussi déposer une demande complète avant le 15 janvier 2027 afin de conserver leur priorité.

Il est toutefois rappelé que, pour pouvoir déposer une demande d'aide complète, un projet doit avoir été préalablement examiné en opportunité. Il sera donc nécessaire de présenter ces

six projets en séance de GAL pour opportunité d'ici la fin de l'année afin que leurs porteurs soient en mesure de respecter cette échéance.

Michel Parent : Certains retards peuvent être indépendants de la volonté des porteurs de projet. Par exemple, le projet de la Citadelle du Château-d'Oléron. C'est un espace historique classé, avec des fouilles archéologiques imposées par les services de l'État. J'attends le rapport depuis des mois, il arrivera peut-être le mois prochain. Je ne peux pas le produire tant que je n'ai pas ce rapport.

En réponse, il est rappelé que la date du 15 janvier a été retenue afin de laisser un délai suffisant pour présenter l'ensemble des projets actuellement en liste d'attente en comité d'opportunité. À l'inverse, fixer une échéance plus tardive risquerait de reporter excessivement les dépôts et de concentrer l'instruction des dossiers en fin de programmation. L'objectif de cette mesure n'est pas d'écarter des projets, mais de permettre au GAL de ne plus être contraint par le seul ordre chronologique des pré-demandes. Elle vise également à répartir les dépôts dans le temps afin de faciliter le travail d'instruction et d'éviter un engorgement susceptible de retarder les paiements.

Dans le contexte actuel, il est indiqué que la maquette financière permet d'envisager le financement de l'ensemble des projets aujourd'hui pressentis. Aucun projet ne serait donc écarté du seul fait de cette nouvelle règle. En revanche, cette organisation permettra d'identifier plus rapidement les dossiers qui n'aboutiront pas, en raison d'un abandon ou d'un blocage durable.

Enfin, pour les nouveaux projets qui pourraient être déposés, les porteurs seront informés que l'enveloppe financière disponible ne permet pas d'engager la procédure de sélection de leur projet, mais qu'ils seront prévenus si des crédits venaient à se libérer.

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de la proposition de courrier à destination des porteurs de projet présentée précédemment	19	1	0	0	0

PROPOSITION DE LA NOUVELLE FICHE ACTION FEADER

François Amand : La proposition de créer une nouvelle fiche action FEADER fut déjà abordée en GAL mais jusqu'à présent, le GAL n'a pas jugé nécessaire d'avancer sur ce sujet. Aujourd'hui, les animateurs du GAL pensent qu'il est opportun d'agir.

Je vous expliquais tout à l'heure que sur le FEADER, même si nous avons des dossiers, nous avons encore des incertitudes. Nous ne sommes pas certains de consommer toute la maquette si certains projets n'aboutissent pas.

En parallèle, nous connaissons aussi des projets sur le territoire qui ne pourront plus bénéficier du FEDER, les maquettes étant désormais largement consommées. Ces porteurs de projet se retrouvent aujourd'hui sans véritable solution.

L'idée serait donc, afin de garantir la consommation du FEADER, de créer une nouvelle fiche-action susceptible d'intégrer des typologies d'opération actuellement éligibles au FEDER.

Aujourd'hui, nous avons deux fiches-actions FEADER (trois en comptant l'animation) : une sur les filières, l'autre sur le volet agriculture.

Nous avons réalisé un recensement des projets et des thématiques présentes sur nos territoires. À partir de ce travail, nous souhaitons créer cette nouvelle fiche-action FEADER pour soutenir des projets qui, aujourd'hui, ne trouvent pas leur place dans les fiches existantes.

Nous avons notamment identifié les thématiques culture et patrimoine, en particulier les équipements culturels, avec plusieurs projets communaux qui pourraient être intéressés par un soutien.

Parfois nous avons déjà des projets identifiés, parfois non. Mais l'idée est que, en créant cette fiche-action et en ouvrant le soutien à ces thématiques, nous sécurisons la consommation future de la maquette.

Cela présente aussi un autre avantage : ce sont des projets qui seront principalement portés par des structures publiques, qui n'auront pas besoin de contrepartie publique, l'autofinancement pouvant servir de contrepartie.

Je rappelle que cette nouvelle fiche-action est un sujet dont nous parlons régulièrement depuis deux ans. Nous avons choisi, dans un premier temps, de concentrer nos efforts d'animation sur le volet agricole. Ce travail a été fait et il a porté ses fruits.

Aujourd'hui, nous arrivons au dernier moment où nous pouvons encore faire évoluer les fiches-action. Nous n'avons droit qu'à un avenant par an à la convention avec la Région. Si nous ne le faisons pas en 2026, il sera trop tard en 2027 et cette évolution n'aura plus réellement d'intérêt. C'est donc maintenant ou jamais.

Sur cette nouvelle fiche-action, nous avons évidemment des contraintes réglementaires.

Nous ne pouvons pas financer une même typologie de projet à la fois sur deux fiches-action.

Cela signifie que les thématiques que nous souhaiterions intégrer dans une nouvelle fiche-action FEADER devront être retirées des fiches-action FEDER.

Concrètement, on prend certaines thématiques aujourd'hui financées par le FEDER, on les retire du FEDER et on les transfère vers une nouvelle fiche-action FEADER.

En revanche, les projets déjà engagés dans le FEDER restent dans le FEDER. La bascule ne concernera que les nouveaux projets, à compter de la décision et de l'avenant.

Par contre, il n'y aura pas de retour en arrière possible. Une fois qu'une thématique aura été retirée du FEDER, il ne sera plus possible de la réintégrer. Il faudra donc être particulièrement vigilants sur les thématiques que nous choisirons de transférer.

C'est un exercice complexe qui devra être construit avec l'autorité de gestion afin de respecter le cadre réglementaire.

L'idée, aujourd'hui, est de travailler sur une nouvelle fiche-action FEADER autour des thématiques culture et patrimoine, avec éventuellement la thématique santé.

Cette nouvelle fiche-action nécessitera un avenant à la convention qui vous sera présenté au vote lors du comité de programmation d'octobre.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de valider cette fiche-action, mais de nous donner mandat pour travailler avec la Région sur son contenu et revenir devant vous, en octobre, avec une proposition complète intégrant également les modifications des fiches-action FEDER.

Concernant la dotation financière, nous n'avons pas encore arrêté notre réflexion. Nous regarderons notamment la possibilité de récupérer les crédits d'animation technique qui ne seraient pas consommés pour alimenter cette nouvelle fiche-action.

Dominique Marion : Moi, je me réjouis de voir que les salariés du GAL, enfin tous ceux qui s'investissent dans le GAL, ont cette volonté très forte qu'aucun euro ne reparte à la Région. Tant mieux.

En même temps, c'est avec une forme de déception que j'entends cette proposition. Ça voudrait dire qu'il y a une forme d'abandon, même si ce n'est pas le bon mot, de notre incapacité, sur nos territoires, à réellement financer le développement rural, notamment sur l'agriculture, les filières et tout ce qui va avec. Je suis persuadé que les animatrices de terrain, les personnes qui sont en contact avec les porteurs, ont toujours cette possibilité d'aller chercher des projets, même si c'est difficile, même si ça demande des contreparties. Personnellement, je ne suis pas pour abandonner ce chantier tout de suite. Mais ça ne vous surprendra pas de ma part, c'est un peu mon leitmotiv et ça me semble nécessaire.

Au vu de ce qu'on a vu avec le président, notamment en Bretagne, au vu de ce qu'on a vu émerger quand on a réellement lancé l'animation — avec beaucoup de retard, il faut le reconnaître —, pour moi, c'est presque un constat d'échec de dire : "On va se préparer à ce que le FEADER ne soit pas consommé, donc on va aller chercher des projets qui relevaient du FEDER, alors que le FEDER, lui, a déjà largement consommé ses enveloppes. Je trouve ça très triste et pas bon du tout pour le développement rural.

François Amand : Quelque part, oui, c'est un peu un échec, parce que nous n'avons pas réussi à faire émerger suffisamment de projets qui se matérialisent.

La filière chanvre, aujourd'hui, a besoin de 350 000 € d'appui pour concrétiser son projet de transformation. On en a encore parlé récemment avec plusieurs acteurs et c'est surprenant

qu'on n'arrive pas à concrétiser ce projet. Ils ont été aidés par ailleurs, mais oui, c'est aussi notre constat.

Xavier Pasteau : C'est vrai qu'on a aussi été échaudés par certaines expériences avec des porteurs privés. Pas partout, mais sur certains territoires, on a connu des dossiers très compliqués. Ces projets mettaient les porteurs en difficulté et, de notre côté aussi, ça a créé des freins. Je pense qu'on s'est davantage orientés vers des projets à dimension collective. Il faut continuer à travailler sur ces projets, les faire émerger, les accompagner. On en entend parler régulièrement, mais ils mettent toujours beaucoup de temps à se concrétiser. On avait d'ailleurs créé une fiche-action pour ce type de projets. Elle existe toujours et, si de nouveaux projets arrivent, bien évidemment, ils seront accompagnés. Mais aujourd'hui, on arrive à un moment de la programmation où il faut que les dossiers soient bouclés d'ici un an. Sur des sujets aussi complexes, on ne peut plus attendre indéfiniment. Nous avons cette question de savoir comment on va accompagner les porteurs de projets privés. On l'avait déjà évoquée à Dinan, et ce sera vraiment au cœur de nos réflexions lorsqu'il s'agira d'écrire la nouvelle stratégie pour la prochaine programmation.

Monsieur Pascal Ferchaud quitte la réunion mais le double quorum est maintenu d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement	Réunion du 07/07/2026
30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents	Minimum : 6 Votants : 19
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé	Minimum : 10 Votants : 11

Marie-Christine Péraudeau met au vote par boîtier électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation des principes de la nouvelle fiche action FEADER selon les modalités vues dans la présentation précédente	18	1	0	0	0

PROJETS SOUMIS AU VOTE POUR SELECTION

Pour les trois dossiers soumis en sélection, Xavier Pasteau détaille les taux d'aide et les montants maximum soumis au vote suite à l'instruction par la Région Nouvelle Aquitaine (Cf. la présentation PJ). Un rappel de ce qui avait été vu pour ces mêmes dossiers en opportunité est fait.

Monsieur Dominique Marion quitte la réunion mais le double quorum est maintenu d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement	Réunion du 07/07/2026
30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents	Minimum : 6 Votants : 18
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé	Minimum : 9 Votants : 10

Marie-Christine Péraudeau prend la parole afin de proposer le vote à main levée pour rattraper le retard accumulé. Les membres du comité valide à l'unanimité.

CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Rappel du projet

Xavier Pasteau rappelle les éléments importants du dossier et les éventuelles évolutions depuis le vote en opportunité puis détaille le plan de financement validé par l'autorité de Gestion et l'avis qui s'en suit.

Projet	CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	
Porteur de projet	Commune de Saint Denis d'Oléron	
Fiche action concernée	N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
Dépenses éligibles	FEDER maximum suite à l'instruction réglementaire	Note obtenue en opportunité (inchangée)
1 472 076,82 €	100 000,00 € (7% des dépenses retenues)	28,5/35 soit 81%

Vote

Marie-Christine Péraudeau met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « construction maison de sante pluridisciplinaire » portée par la commune de Saint Denis d'Oléron selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	18	0	0	0	0

CREATION D'UN CABINET MEDICAL PLURIDISCIPLINAIRE

Rappel du projet

Xavier Pasteau rappelle les éléments importants du dossier et les éventuelles évolutions depuis le vote en opportunité puis détaille le plan de financement validé par l'autorité de Gestion et l'avis qui s'en suit.

Projet	Création d'un cabinet médical pluridisciplinaire	
Porteur de projet	Commune de Port des Barques	
Fiche action concernée	N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
Dépenses éligibles	FEDER maximum suite à l'instruction règlementaire	Note obtenue en opportunité (inchangée)
413 326,20 €	100 000,00 € (Soit 24% des dépenses retenues)	22,5/35 soit 64%

Vote

Marie Christine Péraudeau met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Création d'un cabinet médical pluridisciplinaire » portée par la commune de Port des Barques selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	18	0	0	0	0

ASSISTANCE TECHNIQUE 2026

Rappel du projet

Xavier Pasteau rappelle les éléments importants du dossier et les éventuelles évolutions depuis le vote en opportunité puis détaille le plan de financement validé par l'autorité de Gestion et l'avis qui s'en suit.

Projet	Assistance technique 2026	
Porteur de projet	PETR Marennes Oléron	
Fiche action concernée	N°9 – Pilotage de la stratégie du GAL Îles et Estuaires Charentais	
Dépenses éligibles	FEADER maximum suite à l'instruction réglementaire	Note obtenue en opportunité (inchangée)
44 396,43 €	34 805,60 € (Soit 78% des dépenses retenues)	Non concerné

La personne en conflit d'intérêt, Michel Parent, sort de la salle.

Vote

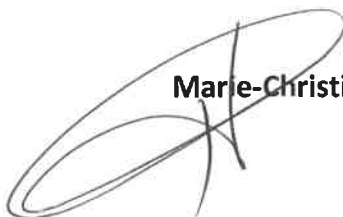
Marie-Christine Péraudeau met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Assistance technique 2026 » portée par le PETR Marennes Oléron selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	17	0	0	0	1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h26 et la rencontre se poursuit par la dégustation d'un buffet.

Fait à Royan, le 17 août 2026

Présidente du GAL Iles et Estuaires Charentais,


Marie-Christine Péraudeau